

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2014**

A une séance extraordinaire tenue le 30 janvier 2014 à 15 h heures à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Normand Leroux

formant quorum;

**SONT ABSENTS :**

Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
Monsieur le conseiller	Luc Leblanc

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Jacques Gariépy pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 30<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2014 À 15 h 00 HEURES** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Amendement au règlement 309-2010 visant à annexer une partie du territoire de la municipalité de Mille-Isles
3. Avis de motion : amendement au règlement 395-2013 décrétant les taux pour les taxes de secteur
4. Parole au public
5. Levée de l'assemblée

**DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 28<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 2014**

Normand Patrice  
Greffier

**SIGNIFICATION**

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le Maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

### **RÉSOLUTION 62-01-2014** **ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Amendement au règlement 309-2010 visant à annexer une partie du territoire de la municipalité de Mille-Isles
3. Avis de motion : amendement au règlement 395-2013 décrétant les taux pour les taxes de secteur
4. Parole au public
5. Levée de l'assemblée

### **RÉSOLUTION 63-01-2014** **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 309-2010** **VISANT À ANNEXER UNE PARTIE DU TERRITOIRE** **DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le règlement 309-2010 de la Ville de Saint-Sauveur est modifié, par l'ajout, après l'article 2, du suivant :

**ARTICLE 3** : La Ville de Saint-Sauveur remettra à la Municipalité de Mille-Isles une compensation calculée comme suit :

- Pour l'exercice financier de 2014, un montant équivalant à 100% de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2013 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2014 des propriétés;
- Pour l'exercice financier de 2015, un montant équivalant à 75% de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2013 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2014 des propriétés;
- Pour l'exercice financier de 2016, un montant équivalant à 50% de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2013 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2014 des propriétés;
- Pour l'exercice financier de 2017, un montant équivalant à 25% de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2013 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2014 des propriétés;

- Pour l'exercice financier de 2018, un montant équivalant à 10% de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2013 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2014 des propriétés;

**AVIS DE MOTION :64-01-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT- 395-2013**  
**DÉCRÉTANT LES TAUX POUR LES TAXES DE SECTEUR**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 395-A-2014 amendant le règlement décrétant les taux pour les taxes de secteur pour corriger l'imposition au règlement 130-2005. Madame la conseillère Caroline Vinet demande également dispense de lecture.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

**RÉSOLUTION 65-01-2014**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour décision.

\_\_\_\_\_  
Normand Patrice  
Greffier

\_\_\_\_\_  
Jacques Gariépy  
Maire